

Oui à la Charte des principes du Conseil National des Imams

Communiqué du CCMTF, CIMG France, Foi et Pratique

Paris, le 20/01/2021

Nous, CCMTF, CIMG et Foi & Pratique, rappelons qu'en tant que fédérations composantes du CFCM qui n'ont pas signé la charte, sommes impliquées très activement depuis le début du processus de formation du Conseil National des Imams (CNI) ainsi que dans l'élaboration de sa charte. Nous prenons acte de la présentation de la charte dénommée « Charte des principes de l'Islam de France » au président de la République ce Lundi 18 janvier 2021.

Nous regrettons que cette charte ait été signée d'une part avant d'avoir obtenu l'approbation de toutes les composantes du CFCM - conformément au principe de consensus qui a été respecté au sein de cette institution jusqu'à aujourd'hui - d'autre part sans aucune consultation des imams qui sont les premiers concernés, ni des CRCM et CDCM (conseils régionaux et départementaux du culte musulman). Nous notons également que la Grande Mosquée de Saint Denis de la Réunion, composante fondatrice du CFCM, ne souhaite pas signer cette charte et ne fera pas partie du futur CNI, se donnant ainsi la possibilité de préserver son mode de fonctionnement actuel.

A cette occasion, nous souhaitons partager publiquement nos positions sur certaines questions soulevées lors du processus de formation de la CNI.

Nous sommes évidemment d'accord avec la demande de non-ingérence des Etats, la non-instrumentalisation des religions et le respect de la Constitution et des principes de la République.

Cependant, nous pensons que certains passages et formulations du texte soumis sont de nature à fragiliser les liens de confiance entre les musulmans de France et la Nation. En outre, certaines déclarations portent atteinte à l'honneur des musulmans, avec un caractère accusatoire et marginalisant.

Toutefois, nous restons convaincus que la mise en place du CNI sera bénéfique sur la base d'un texte commun permettant aux musulmans de prendre leur juste place au sein de la communauté nationale. La légitimité du CNI dépendra directement de son acceptation par la communauté musulmane de France.

La réussite du CNI passera inévitablement par la prise en compte de toutes les sensibilités des composantes du CFCM et les contributions des imams. C'est pourquoi l'adhésion à cette charte doit obligatoirement passer par une consultation élargie, démocratique et participative. Afin d'adopter cette charte, nous devons nous reconnaître dans son contenu. Il ne serait pas utile de signer un texte que notre communauté ne peut accepter sereinement.

Nous représentons une communauté religieuse qui adhère à la Constitution et accepte les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont les principes fondateurs de la République. Nous pensons que la mise en place du CNI par le CFCM et ses fédérations est un premier pas décisif. Il en va de l'intérêt de la communauté musulmane d'avoir des Imams francophones, imprégnés de la culture française et conscients du quotidien des musulmans de France. Nous soutenons les efforts visant à mettre en place le CNI pour mieux expliquer l'Islam au regard du contexte social et promouvoir la cohésion nationale.

Nous agissons avec la confiance, le soutien et la sensibilité de nos coreligionnaires. En tant qu'institutions religieuses toujours ouvertes au dialogue dans un esprit constructif, nous continuerons d'apporter nos contributions aux travaux concernant le CNI.

Nous formons le vœu qu'au sein du CFCM, cette charte rendue publique sera amendée en prenant en compte les contributions de tous. L'avis des CRCM, des mosquées non affiliées aux fédérations et des imams est primordial à la réussite de ce projet.